

SESSION 2013

AGRÉGATION
CONCOURS EXTERNE

Section : ARTS
Option A : ARTS PLASTIQUES

ÉPREUVE DE PRATIQUE PLASTIQUE

Durée : 8 heures

Il est rappelé que, pour des raisons de sécurité, les produits et matériels suivants sont interdits : bombes aérosols et appareils fonctionnant sur réserve de gaz, appareils à production de flammes vives, acides, produits chimiques volatils, inflammables ou toxiques. Sont également interdits les matériels bruyants, notamment les scies sauteuses et perceuses. En revanche les sèche-cheveux sont autorisés. L'utilisation des baladeurs pendant les épreuves est interdite.

Les matériels photographique, vidéo, informatique et de reprographie sont autorisés mais la responsabilité de leur utilisation et de leur bonne marche incombe au candidat. Il ne sera fourni par les organisateurs du concours que l'accès à un branchement électrique usuel.

Un format précis a été défini par les textes officiels (format grand aigle). Les candidats sont invités à prévoir un support suffisamment ferme et solide pour résister au transport et aux manipulations inévitables lors de l'évaluation. Ils sont par ailleurs tenus de proposer une réalisation inscrite à l'intérieur du format imposé ne comportant ni extensions, ni rabats et dont l'épaisseur totale ne peut dépasser 1,5 cm.

Tout autre document de référence que ceux qui peuvent être fournis avec le sujet est interdit. Tout élément matériel formel, iconographique ou textuel doit être obligatoirement produit sur place par le candidat à partir de matériaux bruts.

Les techniques sont laissées au libre choix du candidat en évitant les matériaux à séchage lent et en prenant la précaution de fixer les pastels secs, sanguine, fusain, craie, etc...

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : *La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.*

Tournez la page S.V.P.

Entre deux

Vous réaliserez une production graphique articulant l'intitulé ci-dessus et le document visuel proposé.

Document :

Massimo Vitali, *Diptyque Riccione*, 1997,
In catalogue « Un nouveau paysage humain », Rencontres Internationales de la Photographie d'Arles, 1998.

Critères d'évaluation :

- Prise en compte du document et intérêt de son exploitation au regard du sujet
- Complexité et singularité de la proposition, lisibilité du parti pris
- Maîtrise des moyens techniques et plastiques mis en œuvre



Document : Massimo Vitali, *Diptyque Riccione*, 1997, diptyque, épreuves chromogéniques (c-print), chacune 179 x 219,7 cm. In catalogue « Un nouveau paysage humain », Rencontres Internationales de la Photographie d'Arles, 1998.